

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 février 2015

L'an deux mille quinze, le deux février, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le 27 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RABY, Maire.

Etaient présents

M. RABY, Maire, M. GESSE, Mme PARENT, M. ROY, Mmes MARTRON, GANGLOFF, M. CHARRIER, Mme LE TANNEUR, Mme BENOIT, M. FORGIT, Mme CARLES, M. FEUILLET, Mme RINALDI, M. ANCELOT, Mmes CHARRIER, PILLOT, MM. BROTIER, BRISSON, ROYER, Mme LOLOUM, MM. BARRE, PICAUD, GILLET

Absents représentés

M. DEMONT, pouvoir à Mme MARTRON
M. POTTIER, pouvoir à M. RABY
Mme JEAN, pouvoir à Mme CHARRIER
Mme PERRIER, pouvoir à M. ROYER

M. FORGIT est nommé Secrétaire.

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

- 1. AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES – MME CHAMBAUD**
- 2. AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES – M. LUDOVIC MERLE (RESTAURANT DU CHATEAU)**
- 3. AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES – MME ARTAUD**
- 4. REVALORISATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS**
- 5. DEMANDE DE SUBVENTION « STAGE ET SPECTACLE CIRQUE**
- 6. DEMANDE DE SUBVENTION CONCERT CLASSIQUE – LE 06 MARS 2015**
- 7. DEMANDE DE SUBVENTION – SPECTACLE « MEMOIRE D'OR »**
- 8. DEMANDE DE SUBVENTION « SPECTACLE DE RUES » LE 31 JUILLET 2015**
- 9. DEMANDE DE SUBVENTION – SAISON CULTURELLE 2015**

10. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

11. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

12. ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 242

13. INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES AU BUDGET 2015

14. TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE – IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL

15. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

16. GARANTIE AVEC CONTRAT DE PRET EN ANNEXE

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

01 - AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 02 décembre 2014, une subvention a été octroyée à Madame Sophie CHAMBAUD pour un montant de 536,59 €.

Ce montant a été fixé par rapport à un devis et non sur la facture. Il convient donc de régulariser le montant de la subvention, soit 551,86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 551,86 € Madame Sophie CHAMBAUD

02 - AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 avril 2011 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de Monsieur Ludovic MERLE – « Restaurant du Château » déposée le 27 mars 2014 à la Mairie concernant le ravalement de la façade sise 15 Place du Château, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui lui a été délivrée le 11 avril 2014, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 617,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention :

- Décide d'attribuer une subvention de 617,20 € à Monsieur Ludovic MERLE – « Restaurant du Château »

03 - AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 avril 2011 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de Madame Fernande ARTAUD déposée le 24 septembre 2014 à la Mairie concernant le ravalement de la façade sise 16 Avenue d'Ecosse, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation tacite, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 987,61 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 987,61 € à Madame Fernande ARTAUD

04 - REVALORISATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Monsieur le Préfet, par lettre du 05 décembre 2014, nous fait savoir que conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 83-367 du 02 Mai 1983, il doit fixer le montant dû aux instituteurs.

Toutefois, préalablement à la revalorisation de cette indemnité, l'avis des Conseillers Municipaux et du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale doit être recueilli.

Monsieur le Préfet propose de procéder à une revalorisation de 0,038 % du montant de l'indemnité pour l'année 2014, soit un montant de 2.185 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions :

- Emet un avis favorable à cette proposition

05 - DEMANDE DE SUBVENTION « STAGE ET SPECTACLE CIRQUE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2015, le Service Culturel de la Ville a programmé un stage (du 23 au 28 février 2015) et une soirée cirque (le 28 février 2015).

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général pour le stage et la soirée « cirque »

06 - DEMANDE DE SUBVENTION « CONCERT CLASSIQUE » LE 06 MARS 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2015, le Service Culturel de la Ville propose un concert classique le vendredi 06 mars 2015.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 1.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général pour le concert classique

07 - DEMANDE DE SUBVENTION - SPECTACLE « MEMOIRE D'OR » LE 27 MARS 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2015, le Service Culturel de la Ville propose un spectacle « Mémoire d'Or » le vendredi 27 mars 2015.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général pour le spectacle « Mémoire d'Or »

08 - DEMANDE DE SUBVENTION – « SPECTACLE DE RUE » LE 31 JUILLET 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des animations 2015, le Service Culturel de la Ville propose un « spectacle de Rue » le 31 juillet 2015.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 1.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général pour le « spectacle de Rue »

09 - DEMANDE DE SUBVENTION – SAISON CULTURELLE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Culturel propose des spectacles (concerts, théâtres) et diverses animations (spectacles de rues, fête de la musique, ...).

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Région via le Pays Ouest Charente une subvention de 4.000 € pour l'ensemble de la saison culturelle 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Région via le Pays

10 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L.411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L.1411-6).

Cette commission d'ouverture des plis, présidée par Monsieur François RABY, comporte, en outre, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et de fixer comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe comme mentionnées ci-dessus les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis.

**11 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable de la commune de Jarnac doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette Commission est présidée par Monsieur François RABY.

Monsieur le Maire énumère les listes des titulaires et des suppléants déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure et demande de procéder au scrutin de listes (titulaires et suppléants).

Point reporté au prochain Conseil Municipal.

12 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 242

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle AC 242 sont vendeurs.

Cette parcelle d'une superficie de 4.248 m² est classée dans le Plan Local d'Urbanisme en zone à urbaniser dans une opération d'ensemble.

La commune est déjà propriétaire des parcelles AC 238, 241 et 243. L'acquisition de cette parcelle permettrait de compléter nos acquisitions foncières.

Les propriétaires ont donné leur accord pour un prix de 8 € le m², soit 33.984 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de conclure cette transaction et de l'autoriser à signer les actes (incluant le paiement des frais notariés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire:

- à conclure cette transaction
- A signer les actes (incluant le paiement des frais notariés)

13 - INSCRIPTION DE DÉPENSES NOUVELLES AU BUDGET 2015

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la mesure où cette dépense représente moins d'un quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en dépenses nouvelles sur 2015 le montant prévisionnel pour les opérations suivantes :

- Fauteuils Auditorium – imputé au compte 2284, programme 256, fonction 314 - montant estimé à 1.600 €
- Aspirateur Hôtel Renard - imputé au compte 2188, programme 268, fonction 030 - montant estimé à 500 €
- Matériel de bureau Hôtel de Ville - imputé au compte 2183, programme 253, fonction 020 - montant estimé à 1000 €
- Création massifs Hôtel de Ville (gravier) – imputé au compte 2315, programme 215, fonction 820 – montant estimé à 2000 €
- Carrefour de l'Europe-Ecosse - imputé au compte 2315, programme 296, fonction 822 – montant estimé à 2000 €
- Aménagement local Athlétisme-Basket - imputé au compte 2313, programme 185, fonction 411 – montant estimé à 2000 €
- Aménagement bureaux Mairie – imputé au compte 2313, programme 253, fonction 020 – montant estimé à 3.000 €

Ces dépenses seront reprises lors du vote du budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire en dépenses nouvelles sur 2015 le montant prévisionnel pour les opérations désignées ci-dessus.

14 - TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE - IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations suivantes concernent des travaux qui vont être ou ont été effectués par les agents municipaux :

- Création massifs Hôtel de Ville – imputé au compte 2315, programme 215, fonction 820 estimé à 2000 €
- Aménagement local Athlétisme-Basket - imputé au compte 2313, programme 185, fonction 411 – montant estimé à 2000 €
- Aménagement bureaux Mairie – imputé au compte 2313, programme 253, fonction 020 – montant estimé à 3.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes suivants :

- Création massifs Hôtel de Ville, imputé au compte 2315, programme 215, fonction 820
- Aménagement local Athlétisme-Basket - imputé au compte 2313, programme 185, fonction 411
- Aménagement bureaux Mairie – imputé au compte 2313, programme 253, fonction 020

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes susmentionnés.

15 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 14 janvier 2004, il a été créé un budget annexe Lotissement en vue de la réalisation du lotissement communal de Saute-Ageasse.

Les 80 lots créés ont été vendus.

Les travaux de réalisation et d'aménagement ont été effectués et réceptionnés.

Les opérations comptables de clôture du budget ont permis de solder l'opération.

Monsieur le Maire propose de supprimer le budget annexe Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de supprimer le budget annexe Lotissement

16 - GARANTIE AVEC CONTRAT DE PRET EN ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 02 décembre 2014, le Conseil Municipal a validé le principe de la garantie d'emprunt au profit du PACT de la Charente pour la rénovation de 6 logements Rue Abel Guy.

Il convient de confirmer cette délibération dont ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Ce point est retiré de l'ordre du jour et non voté, pour vice de forme dans le contrat. En effet, il est indiqué la Communauté de Communes de Jarnac au lieu de la Commune de Jarnac.

17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'Ingénieur Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention :

- Décide de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 00.